

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Petiet, 13 mars 1868

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (9)

Collation 2 p. (265r, 266r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Petiet, 13 mars 1868, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45758>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [13 mars 1868](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Petiet](#)

Lieu de destination Inconnu

Description

Résumé Godin rapporte à Petiet qu'un incident est survenu entre son fils Émile et le chef de gare de Maubeuge : Émile a, semble-t-il, changé de train à Maubeuge, passant d'un train omnibus à un train express muni d'un seul billet de première classe ; le chef de gare a dressé procès-verbal. Godin juge que cela est excessif et contraire aux intérêts de l'industrie et du commerce et il demande à Petiet l'abandon des poursuites.

Mots-clés

[Chemins de fer](#), [Conflit](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Compagnie du chemin de fer du Nord](#)
- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Guise le 13 mars 1865 265

de Monsieur le R^est

Monsieur

je vous de nouveau sustenir catholique
Votre attention sur un fait que mon
fils a porté à votre connoissance le
le date des 6 courant, sur ce qui
l'était passé entre le chef de gare de
Maubuge et lui. est-il donc vrai
Monsieur que la C^{ie} du nord ait a
souffrir un tel préjudice de ce que
industriel appelle pour des affaires
et change de conto^r étant porteur
dans billet de première, qui ait sustenu
de lui faire payer deux fois sa place
ou de porter contre lui une accusation
aussi mensongère que le chef de gare
de Maubuge ne pas répondu à la
faire porter mon fils, signora le
riglement sur la matière mais certainement
il en est ainsi je le veux trop pour
dominer des intérêts de l'industrie et du
commerce, et faire certainement que

je combini dans intérêt de nos rapports
je fais omnibus que je faisais ceps
sans penser mal faire.

mon fils était bien de penser que
malgré l'humeur que cominable le chef
de gare de Chambéry a nous envers
il pourrait rester de la protection un
prois Verbal pourtant donner lise pour
tous a un changement. nos relations
ava le le Soiront vous être assez
bonnes. Mon avis pour vous établir
que nous devons rien de ce estat
que le prois Verbal importe a mon
fils pour que le chef de gare de Chambéry
a besoin de son dévouement. ceps de
les chefs, quand a nous il nous répugne
de voir un semblable conflit pour si peu
de chose et je vous vous prie de bien
vouloir que le docteur instaur pour en
faire notre partie

afin de vous mettre au courant des
dets de cette affaire que nous faisons a
utte cette le prois Verbal que devont être
communiqui a mon fils et la réponse qu'il
y a fait

meilleur agréer Montreux l'assurance
de mes cordialement distingués

Colin